



SECTION



Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents

À V-S IDÉES

L'accord majoritaire signé entre le Directeur Général des Finances Publiques et les Organisations Syndicales représentatives (F.O.-DGFIP – Solidaires FP – CGT FP – CFDT FP/CFTC DGFIP), le 22 octobre dernier prévoit, **outre les mesures indemnitaires et la majoration des possibilités de promotion, la mise en œuvre d'un fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents, doté de 10 millions d'euros.**

Ces crédits ont été répartis au prorata des effectifs des directions.

La DDFiP du Val d'Oise bénéficie d'une enveloppe de 133 539 €.

Cette enveloppe est destinée à financer des actions en faveur de la qualité de vie au travail autour de 4 axes :

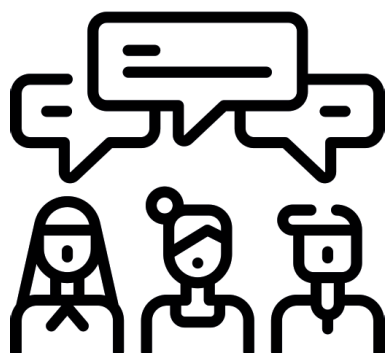
- Cadre vie au travail ;
- Démarche écoresponsable ;
- sensibilisation aux innovations ;
- Responsabilité sociale de la DGFIP.

L'utilisation de ces fonds s'effectuera en **associant les agents** par l'intermédiaire d'un **sondage via l'application Limesurvey** (consultable à partir de votre poste de travail),

entre le 7 décembre 2021 et le 7 janvier 2022.

Cet « **appel à idées** » vous permettra d'exposer des projets qui feront, après recueil et analyse de faisabilité, **l'objet d'un accord majoritaire, projet par projet, lors d'un CTL dédié.**

Dans l'hypothèse où un accord majoritaire n'aurait pas été trouvé sur l'ensemble de l'enveloppe, la fraction du budget restant sera réallouée au profit d'autres directions ayant trouvé un accord majoritaire sur la totalité de leur enveloppe. **Ne laissons pas échapper l'occasion d'améliorer notre cadre de vie au travail. A vos cogitations !**



(RE) TROUVONS
LA FORCE DU COLLECTIF